

AVIS PUBLIC

PROGRAMME D'APPLICATION D'INSECTICIDES DE 2026



Les insectes font partie de la vie à Winnipeg. Notre travail consiste à réduire au maximum leurs effets néfastes.

La Direction de la lutte contre les insectes sortira encore une fois cette année lutter contre les insectes nuisibles communs à Winnipeg. Vous verrez ci-dessous le détail des activités prévues.

Contrôle des larves de moustiques

- Cible les larves de moustiques dans l'eau stagnante
- Est effectué sur des propriétés publiques et privées dans tout Winnipeg et jusqu'à 10 km au-delà des limites de la ville
- Devrait avoir lieu du 6 avril au 17 octobre 2026
- Insecticides devant être utilisés :
 - Vectobac (*Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* (Bti))
 - Altosid (méthoprene)

Lutte contre les moustiques adultes

- Cible les moustiques adultes dans les rues, les ruelles, les parcs, les terrains de golf et les cimetières de Winnipeg
- Devrait avoir lieu du 25 mai au 26 septembre 2026
- Insecticides devant être utilisés :
 - DeltaGard 20EW (deltaméthrine)

Lutte contre les chenilles défoliatrices

- Cible la chenille arpentuse, la livrée des forêts et la chenille à tente estivale dans les arbres appartenant à la Ville
- Devrait avoir lieu du 3 mai au 5 septembre 2026
- Insecticides devant être utilisés :
 - Foray 48B (*Bacillus thuringiensis kurstaki* (Btk))

Lutte contre l'agrile du frêne

- Cible l'agrile du frêne sur les propriétés publiques
- Consiste à injecter des insecticides dans le tronc des frênes
- Devrait avoir lieu du 1^{er} juin au 26 septembre 2026
- Insecticides devant être utilisés :
 - TreeAzin (azadirachtine)

Lutte contre les guêpes et les fourmis

- Est effectuée sur les propriétés publiques selon les besoins
- Devrait avoir lieu du 6 avril au 31 octobre 2026
- Insecticides devant être utilisés :
 - Mousse insecticide Konk II (perméthrine)
 - Destructeur de frelons et de guêpes Konk (tétraméthrine et d-phénothrine)
 - Drione (pyréthrine avec butoxyde de pipéronyle)

Lutte contre d'autres insectes nuisibles au besoin

Pourrait avoir lieu entre le 6 avril et le 31 octobre 2026

Insecticides pouvant être utilisés :

- Foray^{MD} 48B (*Bacillus thuringiensis kurstaki* (Btk))
- Savon insecticide Safer's^{MD} (sels de potassium)
- Concentré de savon insecticide Bug B Gon Eco d'Ortho^{MD} (sels de potassium)
- Insecticide DeltaGard SC (deltaméthrine)

Oppositions

Si vous vous opposez à l'application de pesticides près de votre propriété, veuillez faire parvenir, dans les quinze jours suivant la publication du présent avis, une représentation écrite à :

Environnement et Changement climatique Manitoba
Direction des autorisations environnementales
14, boulevard Fultz, case postale 35
Winnipeg (Manitoba) R3Y 0L6

Zones tampons

Vous pouvez demander que votre propriété soit exemptée de l'application de pesticides (zone tampon) en envoyant une lettre comprenant votre nom, votre adresse et une preuve d'occupation (permis de conduire, facture de services publics, etc.) :

- Par la poste : Direction de la lutte contre les insectes
3, rue Grey
Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2
- Par télécopieur : Au 311
- En ligne : À winnipeg.ca/service311

Nous devons recevoir les demandes de zone tampon au moins trois jours avant la date de début prévue du programme. L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Inscrivez-vous pour recevoir des préavis concernant les activités de lutte contre les insectes en visitant winnipeg.ca/luttecontreinsectes ou en communiquant avec le 311.

